

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**AGA de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
Les gouvernements québécois et canadien
doivent faire de l'agriculture une priorité!**

Saint-Georges, le mardi 24 octobre 2017 - Les inquiétudes entourant la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) étaient en fond de trame lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, tenue hier, à Scott. Le président de la Fédération, M. Paul Doyon, a réitéré le souhait que les gouvernements fassent de l'agriculture une priorité pour le développement de l'économie et des communautés rurales.

Pour favoriser ce développement, les délégués présents ont plaidé en faveur d'une bonification significative des programmes de gestion des risques, de la levée du moratoire sur les superficies en culture qui n'existe qu'au Québec et de la réduction du fardeau fiscal des producteurs. Rappelons que la hausse substantielle de la valeur des terres (800 % en 20 ans) exige des changements au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

« En début d'année, le gouvernement du Québec a pris une bonne décision en abandonnant sa réforme du PCTFA. Il faut maintenant se remettre au travail et trouver des solutions à long terme », a exprimé M. Doyon.

L'aménagement et la protection du territoire agricole ont aussi occupé une bonne partie des discussions, dont l'entretien des cours d'eau. En effet, depuis quelques années, les municipalités et les MRC ont hérité de cette responsabilité difficile à concrétiser étant donné les nombreuses contraintes environnementales. Rappelons que l'entretien des cours d'eau est indispensable au bon drainage des terres agricoles et au maintien de bonnes conditions agronomiques et environnementales.

Pour contrer l'accaparement des terres agricoles, l'UPA a aussi des propositions intéressantes à formuler au gouvernement et aux municipalités, dont l'idée de tenir un registre de toutes les transactions de terres agricoles en sol québécois.

D'autres résolutions adoptées par l'assemblée générale visaient :

- La réalisation d'une étude d'impact des réglementations québécoises sur la compétitivité des entreprises agricoles avec celles des autres provinces;
- La mise en place d'un programme de compensation pour les pertes réelles qui touchent les producteurs laitiers, ovins et caprins à la suite de la signature de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne;
- La possibilité d'achat en ligne des boucles d'identification du programme Agri-Traçabilité Québec (ATQ).

À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les 9175 producteurs agricoles propriétaires des 5750 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

- 30 -

Source :

Frédéric Poulin
Responsable des communications
Fédération de l'UPA de la
Chaudière-Appalaches

2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 - 1 888-938-3872
fpoulin@upa.qc.ca

